

**Le 1<sup>er</sup> février 2024 à 18 heures**, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 26/01/2024

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Christian VIGNES

Présents avec voix délibérative : **25** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **25**

**Présents avec voix délibérative :**

**CC. MACS**

Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; François GUILLAMET ;

**CAGD**

Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Jean LAVIELLE ; Philippe CASTEL ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

**CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS**

Luc De MONSABERT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE

**CC. DU SEIGNANX**

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET

**CC. COTE LANDES NATURE**

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES

**Absents :**

**CC. MACS**

Françoise AGIER ; Pascale CASTAGNET ; Bertrand DESCLAUX ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

**CAGD**

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ;

**CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS**

Stéphane BELLANGER ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

**CC. DU SEIGNANX**

Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Isabelle NOGARO

**CC. COTE LANDES NATURE**

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

-----

## **ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 07/12/2023  
Information : Décisions du Président du 07/12/23 au 23/01/24

## **DELIBERATIONS :**

- 1- Débat d'orientations budgétaires 2024
- 2- Mise à jour du Règlement de la redevance spéciale
- 3- Règlement intérieur du personnel du SITCOM Côte Sud des Landes
- 4- Création d'emplois permanents

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **DIALOGUE SOCIAL / CLIMAT SOCIAL**

Enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre de mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents

### **COLLECTE**

Tri à la source des biodéchets : point d'information (collecte en bornes, collecte auprès des professionnels, compostage...)

Rep PMCB : avancement des discussions avec l'éco-organisme VALOBAT

### **TRAITEMENT**

Point d'information : bilan d'exploitation de l'UVE et de la Plateforme sur 2023

Point d'information sur la démarche de certification ISO 14 001 (management de l'environnement) sur la Plateforme multimatériaux

### **ECONOMIE CIRCULAIRE**

Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers une Economie Circulaire : point d'information sur l'action « Défi Sobriété heureuse », en partenariat avec la commune de Soustons

### **AU-DELA DU TERRITOIRE**

Point d'information Etudes juridiques et techniques sur les capacités de traitement à venir sur le bassin lando-basque

-----

## **Recueillement**

A la demande de Monsieur le Président, l'assemblée observe un instant de recueillement en hommage à Monsieur Pierre LATOUR, Maire de Saint Barthélémy et délégué suppléant au Sitcom depuis 2020, décédé le 11/12/23 et à Sylvain NOALHAT, agent du Sitcom décédé le 16/12/23.

### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 07/12/2023**

Le procès-verbal de la séance du 07/12/2023 est approuvé à l'unanimité.  
Il sera publié sur le site du Sitcom : [www.Sitcom40.fr](http://www.Sitcom40.fr)

### **2- Information : Décisions du Président du 07/12/2023 au 23/01/2023**

Les décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical du 8 septembre 2020, jointes à la convocation de la réunion, sont annexées au présent procès-verbal.

En préambule à la réunion, Monsieur le Président demande l'autorisation à l'assemblée délibérante d'ajouter un point à l'ordre de jour concernant la signature d'une convention pour le reversement des soutiens financiers à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. L'assemblée se prononce favorablement à cet ajout.

## DELIBERATIONS

### 1- Débat d'orientations budgétaires 2024

Alain PERRET, Vice-Président, présente les orientations budgétaires 2024, établies encore cette année dans un contexte économique compliqué pour les collectivités territoriales :

#### DOB 2024

### La feuille de route du SITCOM



#### DOB 2024 – Feuille de route

### Retour sur la feuille de route 2023



Le travail mené par l'ensemble des équipes du SITCOM a permis d'atteindre un taux de réalisation de 95% des actions prévues en 2023.



## DOB 2024 – Feuille de route

**Economie circulaire** : engager les actions prévues et validées au PASTEC : défi sobriété heureuse, exemplarité des communes...

**PLPDMA** : Continuité des actions du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**SITCOMMOBIL** : Améliorer la présence du SITCOM sur l'ensemble du territoire par des actions de sensibilisation et d'animation au plus près des habitants.

**Pôle économie circulaire** : Poursuivre le travail de réflexion autour du projet de Pôle économie circulaire du SITCOM



**Développement du réemploi** : La poursuite du développement avec de nouveaux sites de collecte en déchetterie, ainsi que l'expérimentation de zones de réemploi des produits du bâtiment

**Déchets verts/biodéchets** : Engager des actions de réduction des déchets verts, poursuivre le développement du tri à la source des biodéchets.

**Accompagnement** : Poursuite des actions d'accompagnement des organisateurs de manifestations dans la réduction et le tri de leurs déchets et déploiement du programme « Boule de neige » de sensibilisation des scolaires



## DOB 2024 – Feuille de route



**REP PMCB** : Mettre en œuvre la nouvelle filière REP, en lien avec les acteurs du territoire. Maintenir la communication lancée en 2023 avec les professionnels

**Etude Lando/basque** : Piloter les études techniques et juridiques, portées par l'entente entre syndicats landais et basque, pour la création de nouvelles capacités de traitement des déchets sur le territoire

**De l'existant à la transformation des habitudes** : Engager les actions pertinentes en tenant compte des caractérisations sur les différents flux (OM, collecte sélective, tout-venant incinérable), partager l'état des lieux et définir des actions de communication de façon à réduire les tonnages de déchets valorisés à l'UVE

**Démarche commerciale** : Dans la continuité de la démarche engagée en 2023, maintenir les actions de démarchage commercial pour valoriser d'avantage nos matériaux issus du recyclage des déchets inertes et notamment le sable

**Systèmes de management** : Poursuivre l'optimisation de l'ensemble de nos procédés industriels (UVE et Plateforme) et lancer la démarche de management environnemental ISO 14 001 de la Plateforme multi matériaux en vue d'une certification en juin 2024

**Biodéchets** : Poursuivre la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble du territoire



## DOB 2024 – Feuille de route



**Le rôle prépondérant du SITCOM** : Positionner le Sitcom comme acteur central du territoire : maintenir le démarchage de partenaires pour valoriser et porter l'action du SITCOM ; accompagner les acteurs du territoire sur les sujets structurants

**Communication aux pros** : Engager une politique de communication adaptée aux professionnels du territoire (instauration de réunions avec les fédérations, chambres consulaires, lettres d'information aux pros...)

**Réunions thématiques** : Maintenir l'organisation des réunions thématiques pour les élus et services des collectivités du territoire

**ECi** : Poursuite du pilotage de la démarche Economie Circulaire avec l'ensemble des partenaires et articulation avec le PLPDMA

**Gouvernance** : Poursuivre les réflexions sur la modernisation de la gouvernance du SITCOM afin de déployer sa mise en œuvre pour 2026



## DOB 2024 – Feuille de route

**Maximiser la connaissance des coûts** : poursuivre le travail de construction de l'observatoire des coûts engagé en 2023 afin de finaliser l'outil en fin d'année 2024.

**Efficience** : Favoriser les synergies avec les syndicats voisins et partenaires afin d'améliorer les performances financières des services

**Optimisation fiscale** : Poursuivre, avec les cabinets partenaires, les démarches d'optimisation fiscales des activités

**Optimisation des services de collecte** : poursuivre les démarches engagées (rationalisation des tournées, déploiement de conteneurs gros volumes collectés en camion grue...) et lancement d'une réflexion sur le contrôle d'accès en déchetteries

**Engager la modernisation des sites du Sitcom** : démantèlement du site de Messanges, mises aux normes des déchetteries, dossiers réglementaires sur les ISDL.

**Parc de véhicules** : assurer le renouvellement de la flotte au regard des évolutions opérationnelles prévues en collecte, analyser les opportunités liées aux carburants alternatifs...



AXE 4

Maitriser les coûts du service public de gestion des déchets

**Sitcom**  
AGENCE DE SERVICE DE SON TERRITOIRE

## DOB 2024 – Feuille de route

**Biodiversité** : Mettre en œuvre le plan d'actions défini fin 2023 sur les déchetteries et le siège du Sitcom

**Réduction de la consommation d'énergie** : Développer le Plan de Sobriété Energétique à l'échelle du Sitcom et de son territoire

**Agir pour l'insertion** : Favoriser les partenariats avec les entreprises à vocation sociale, définir et appliquer des règles de priorisation pour nos nouveaux marchés

**Dialogue social / intégration** : Construire, en collaboration avec les représentants du personnel, le dialogue social de demain.

Elaboration d'un circuit d'accueil des nouveaux agents du SITCOM



AXE 5

Au-delà du déchet...

**Amélioration continue** : organiser des temps d'échange et d'analyse des réclamations, identification d'indicateurs pertinents et définir les mesures rectificatives afin d'améliorer significativement la qualité du service

**Politique RH** : Redéfinir la stratégie de recrutement des personnels au regard des évolutions structurelles et fonctionnelles, mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

**Modernisation des outils** : Mettre en œuvre de nouveaux outils informatiques pour le service Usagers (base clients, logiciel redevance...)

**Sitcom**  
AGENCE DE SERVICE DE SON TERRITOIRE

## DOB 2024

### *Présentation de la prospective financière*

La prospective demeure une **prévision budgétaire soumise aux aléas connus et non-connus** à ce jour et notamment :

- L'influence persistante des facteurs macro-économique liés à l'instabilité politique tels que l'inflation dont le reflux n'est à ce jour pas perceptible pour nos budgets, les fluctuations de prix de l'énergie (ex carburant...) et des matières premières...
- L'impact des mesures réglementaires et législatives telles que l'obligation de tri à la source des biodéchets, la REP PMCB (déchets du bâtiment), les revalorisations salariales...
- L'évolution des conditions de financements proposés par les organismes bancaires qui demeurent à des niveaux élevés.

La présente prospective est donc réalisée en tenant compte :

- des chiffres d'exécution de l'exercice 2023 non consolidés à ce jour,
- du maintien d'une tendance inflationniste dans les charges de l'année 2024 conformément aux positions des fournisseurs en fin d'année 2023.
- d'un retour à « la normale » quant aux évolutions pour les années 2025 et 2026

**Sitcom**  
AGENCE DE SERVICE DE SON TERRITOIRE



## Le budget Valorisation

### DOB 2024 – budget valorisation

#### Le budget Valorisation : un budget fortement soumis aux fluctuations des cours de rachat mondiaux

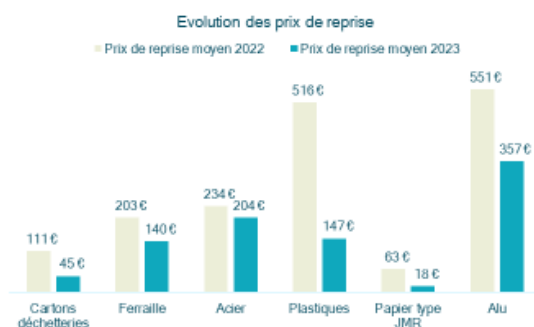


4 M€ en 2024



### DOB 2024 – budget valorisation

#### Les recettes de fonctionnement : une chute vertigineuse en 2023



L'écroulement des coûts de rachat des matières en 2023 :

- Une perte de recette de + d'1 million €
- Alors même que davantage de déchets ont été triés.

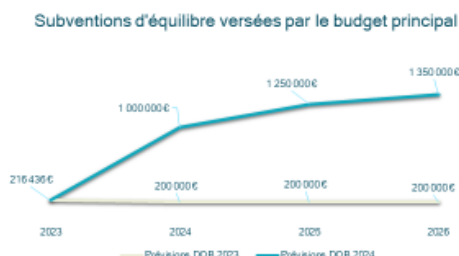
Réactualisation des projections sur les 3 années à venir. Une évolution moyenne des recettes de rachat des matériaux de +1.5% par rapport à l'année 2023 est prévue.



### DOB 2024 – budget valorisation

#### Les recettes de fonctionnement : une chute vertigineuse en 2023

Les subventions d'équilibre versées par le budget principal évolueront donc de façon concomitante sur les trois exercices budgétaires à venir afin de compenser ces pertes de recettes



Grâce à ces subventions d'équilibre, les recettes des produits du budget valorisation s'établissent comme suit :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 929 716	3 358 708	4 535 910	3 122 188	3 798 500	4 165 091	4 335 044



## DOB 2024 – budget valorisation

### Les dépenses de fonctionnement : des montants contraints en 2024

- Les dépenses de fonctionnement sont concentrées sur le chapitre 011
- Les plus gros postes concernent les charges de maintenance, de vérification réglementaire, de locations d'engins, de traitement et de transport des déchets.
- Analyse de l'activité de la plateforme sur 2023 montre un ralentissement des tonnages de déchets entrants sur la plateforme (175 000 tonnes estimées en fin d'année 2023 contre 183 000 tonnes en 2022).
- Absence actuelle de contractualisation avec l'éco-organisme en charge de la REP PMCB (déchets du bâtiments) les conséquences techniques, opérationnelles et financières pour le syndicat ne sont pas en totalité connues.

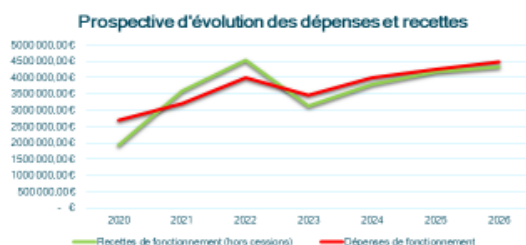
➔ **Pour 2024** : une réduction des charges de fonctionnement de -11,06% par rapport au BP 2023

➔ **Pour les années 2025 et 2026** : un maintien des projections fixées sur le DOB 2023 à savoir +6%/an



## DOB 2024 – budget valorisation

### Le fonds de roulement et résultats prévisionnels



La chute des recettes n'est pas sans conséquence sur le fonds de roulement du budget valorisation

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	886 655	121 493	275 242	801 118	472 626	265 127	188 117
Résultat de l'exercice	-765 162	153 749	525 877	-328 492	-207 500	-77 010	-157 322
Fonds de roulement en fin d'exercice	121 493	275 242	801 118	472 626	265 127	188 117	30 795



## Le budget UVE

## DOB 2024 – budget UVE

### Le budget UVE



14 M€ en 2024

#### Spécificités du budget UVE :

- Budget qui dispose d'une faible part de recettes propres (30% des recettes réelles)
- La principale recette est le virement du budget principal
- Une section d'investissement essentiellement dédiée au remboursement du capital de la dette



## DOB 2024 – budget UVE – le fonctionnement

### Les recettes d'exploitation : 41% des dépenses de fonctionnement

- La vente d'électricité : recettes réévaluées de +2%/an
- Les recettes de vide de four : stabilisées à 172 000 € sur les 3 années de prospective.
- Le dégrèvement pour le plafonnement de la CFE est maintenu stable jusqu'en 2026.
- Les reprises sur provisions ont été intégrées en corrélation avec les dépenses de GER de 2024 à 2026.
- Suite au travail d'optimisation de TVA, une recette exceptionnelle de 380 000€ est prévue en 2024 (demande de remboursement de TVA).



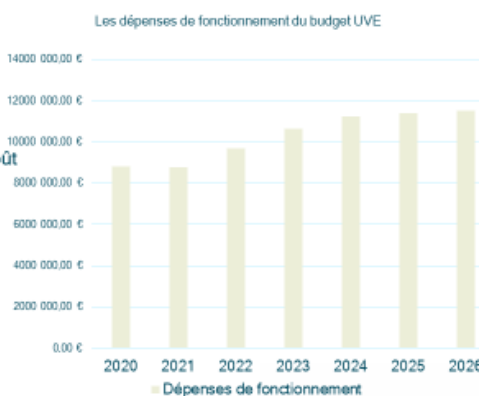
### Le virement interne du budget principal qui équilibre

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Virement interne	7 000 000€	7 000 000€	7 000 000€	8 625 120€	8 951 946€	9 651 943€	9 874 339€

## DOB 2024 – budget UVE – le fonctionnement

### Les dépenses : +5,3% de progression en 2024

- +5,3% en 2024 et 3,5% années suivantes
- La TGAP : +17% en 2024, 1 301 000€ en 2024
- Le GER entre 600 000€ et 800 000 € par an + coût d'achat des réactifs élevé
- Evolution de 2,5%/an des charges de personnel remboursées au budget principal
- Provisions : 1 million par an

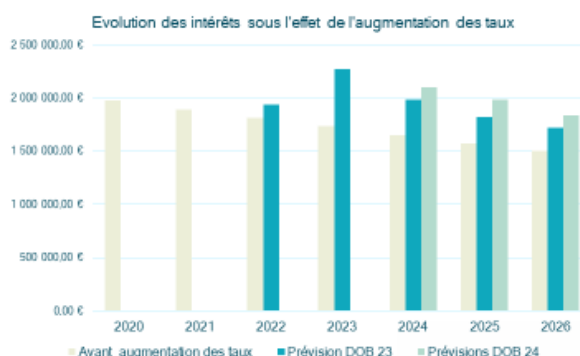


**Sitcom**  
AU SERVICE DE VOS TERRITOIRES

## DOB 2024 – budget UVE – le fonctionnement

### Les dépenses : +5,3% de progression en 2024

- Intérêts d'emprunt : surcoût de 320 000€ jusqu'en 2026
- DOB 2023, coût supplémentaire cumulé de 1.2 millions d'euros pour la période 2022-2025
- DOB 24 : coût supplémentaire de 1.520 million€.



**Sitcom**  
AU SERVICE DE VOS TERRITOIRES

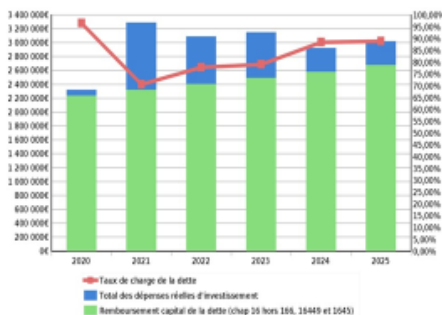


## DOB 2024 – budget UVE – l'investissement

### Les recettes : le FCTVA

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
208 026	34 946	9 626	31 000	75 000	42 000	29 000

### Les dépenses :



- Le remboursement du capital des emprunts
- Une diminution des dépenses d'équipement (300 000 €/an de 2024 à 2026)

**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## DOB 2024 – budget UVE – indicateurs

### Fonds de roulement et résultats prévisionnels

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	3 806 494	3 909 217	3 318 290	2 458 806	1 647 359	1 534 175	1 577 303
Résultat de l'exercice	102 723	-590 926	-859 484	-811 447	-112 437	42 813	133 028
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 909 217	3 318 290	2 458 806	1 647 359	1 534 175	1 577 303	1 710 784

### L'endettement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	60 090 058	57 772 300	55 370 409	52 880 471	50 300 480	47 622 106	44 842 883
Ratio de désendettement	27,2 ans	23 ans	25 ans	21,4 ans	19,5 ans	16,9 ans	15,1 ans
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0

**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## Le budget principal :

### DOB 2024 – budget principal

#### Le budget principal : la pierre angulaire



45 M€ en 2024

Comme pour les budgets valorisation et UVE, la prospective du budget principal intègre :

- Les chiffres du budget 2023 non consolidés à ce jour,
- Le versement au budget valorisation et au budget UVE des subventions nécessaires à l'obtention des résultats estimés,

Les taux d'évolution appliqués aux années 2024 et 2025 rejoignent les projections réalisées lors du DOB 2022.



### DOB 24 – budget principal - le fonctionnement

#### Les recettes réelles

##### o Les Dotations (hors contributions des EPCI)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Subventions éco-organismes	2 861 365	2 480 000	3 030 775	2 662 954	<b>2 600 000</b>	2 600 000	2 600 000
Reversement commune de BOUCAU	163 000	175 000	175 000	184 159	<b>186 000</b>	186 000	186 000
SOUTIEN REP PMCB					0	600 000	600 000
FCTVA				16 537	<b>8 725</b>	4 000	4 000

##### o Les autres recettes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Autres Recettes</b>	<b>5 914 809</b>	<b>6 448 749</b>	<b>7 510 902</b>	<b>7 783 785</b>	<b>9 083 942</b>	<b>9 299 414</b>	<b>9 521 342</b>
<i>Dont les recettes de redevance</i>	<i>4 325 911</i>	<i>4 749 529</i>	<i>5 401 143</i>	<i>5 527 644</i>	<i>7 169 891</i>	<i>7 384 988</i>	<i>7 606 537</i>
<i>Dont remboursement salaires UVE</i>	<i>1 301 448</i>	<i>1 325 907</i>	<i>1 317 907</i>	<i>1 408 984</i>	<i>1 434 000</i>	<i>1 475 000</i>	<i>1 512 000</i>



### DOB 24 – budget principal - le fonctionnement

#### Les recettes réelles

##### o Les contributions des EPCI

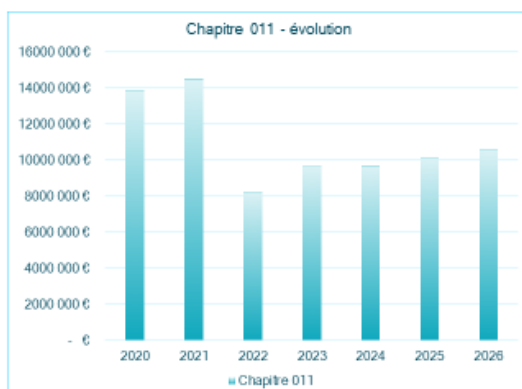
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Contributions EPCI	24 874 686	25 994 047	26 903 838	31 711 554	<b>33 867 940</b>	36 069 356	37 800 685
Evolution en %	3.18%	4.50%	3.50%	17.87%	<b>6.80%</b>	6.50%*	4.80%*



*\*Les taux de progression tels que présentés sur 2025 et 2026 sont construits sur l'hypothèse de prospective retenue et présentée au présent DOB. Aussi, selon les résultats de l'exécution comptable 2024 et sauf circonstances imprévues, les prochaines prospectives pourraient présenter des taux d'évolution sensiblement inférieurs.*



## DOB 2024 – budget principal – chapitre 011



- 2023 : augmentation importante des dépenses de fonctionnement en lien avec les crises économiques rencontrées sur les années antérieures,
- 2024 : les efforts de gestion des services portent leurs fruits et permettent de stabiliser le poids des dépenses (+0,23%).
- 2024 : de nouveaux services sont développés (collecte biodéchets, accroissement actions communication et sensibilisation, augmentation de coûts de location, coût de la formation...)

- 2025 et 2026, les hypothèses d'évolutions sont fixées avec une progression de +4,5% par an



## DOB 2024 – budget principal – autres dépenses

### Alimentation des budgets annexes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Versement UVE	42 695	46 208	430 441	8 670 735	8 949 496	9 651 152	9 868 205
Versement budget VALO				216 436	1 000 000	1 250 000	1 350 000

### Autres familles de dépenses

Les charges exceptionnelles (annulation de titres pour redevance, DASRI...) ont été maintenues à leur montant estimé sur la période de 2024 à 2026.

La subvention versée au COS du Sitcom correspondant à 0,5% des charges de personnel. L'évolution de cette dépense est également conforme au DOB 2023.



## DOB 2024 – budget principal – autres dépenses

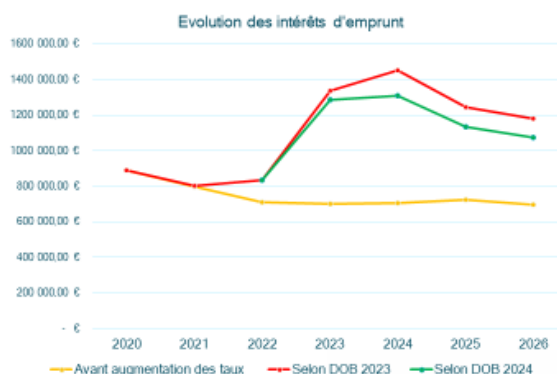
### Les intérêts d'emprunt

le SITCOM a fait le choix en 2023 de renégocier certains crédits en cours.

Avant augmentation : le SITCOM devait alors assumer une charge de 4.3 millions d'euros de 2020 à 2026,

DOB 23 : une charge de 6.8 millions €, soit 2.5 millions de plus que sur la première projection

DOB 24 : après renégociation des contrats. La charge sup 2020-2026 à 2 millions d'€ soit une économie de 500 000 euros sur cette période.



## DOB 2024 – budget principal – chapitre 012

### 2 facteurs d'influence des charges de personnel

*Le travail d'optimisation et de maîtrise des coûts*

*Axe 1 : La maîtrise des coûts de gestion des déchets telle que prévue sur la feuille de route 2024*

- Stratégie de **modernisation de sa collecte** des ordures ménagères
- **Efficience des tournées** (optimisation des circuits, réduction des kilomètres parcourus...) tout en **réduisant le coût « humain »** associé
- Une évolution qui se traduira par une **réduction des effectifs**.
- Dès 2023, une **politique de non-remplacement**, par des personnels titulaires, des départs en retraite sur les services de collecte mais aussi le service transport

**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## DOB 2024 – budget principal – chapitre 012

### 2 facteurs d'influence des charges de personnel

*Le travail d'optimisation et de maîtrise des coûts*

*Axe 2 : La lutte contre l'absentéisme*

- **Taux d'absentéisme** de 17% et un **nombre d'accidents avec arrêt** 2 fois supérieur aux indicateurs nationaux (taux de fréquence de 72,92 et un taux de gravité de 7,76),
- Coût de l'absentéisme, hors remplacement, s'élève à 1,5 millions d'euros par an (coût du maintien de salaire uniquement).
- Les analyses menées, notamment sur les accidents de travail, ne permettent pas de dégager des mesures correctives adaptées permettant l'évitement des absences.
- Le temps de sollicitation des agents au-delà de leur temps de travail. Sur le service Collectes, 15 000 heures de récupération sont incrémentées sur les compteurs des agents

**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## DOB 2024 – budget principal – chapitre 012

*Le travail d'optimisation et de maîtrise des coûts*

*Axe 3 : l'optimisation des règles d'attribution des congés annuels*

- Refonte des fonctionnements des services menée. Diverses mesures de **rationalisation** ont été prises et inscrites au règlement intérieur du SITCOM.
- Actualisation des **règles d'attribution de congés** pour les personnels titulaires et contractuels au regard de l'évolution des contraintes saisonnières  
⇒ **Réduction** significative des besoins en personnels saisonniers

*Axe 4 : Le développement des services du Sitcom*

- Généralisation, à tous les producteurs, **du tri à la source des biodéchets** impulsé par la loi AGECE
- Augmentation des actions de **gestion de proximité** (compostage individuel et collectif) et extension de la **collecte séparée en PAP** déjà existante auprès des professionnels à la collecte en PAV pour les particuliers.
- Nouveau service dimensionné en fonction des besoins.  
⇒ 6 agents sup. prévus au 012 pour 2024 (recettes associées)

**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## DOB 2024 – budget principal – chapitre 012

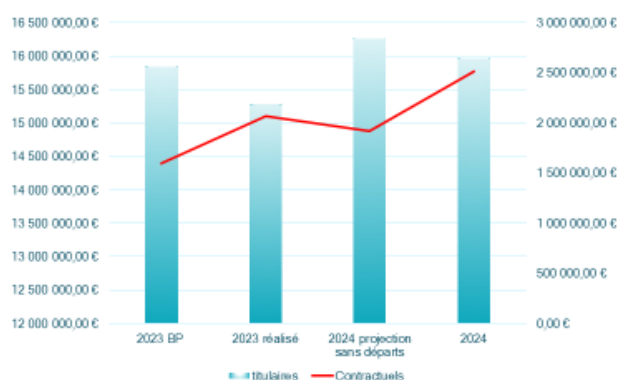
### Les évolutions statutaires qui influent sur les charges de personnel

- ❑ La prise en compte en année pleine de l'augmentation du point d'indice de juillet 2023 (+280 000 euros)
- ❑ L'attribution de 5 points d'indice majorés en 2024 (190 000 euros),
- ❑ Une enveloppe supplémentaire de 100 000 euros visant à anticiper des mesures salariales pouvant intervenir au cours de l'exercice,
- ❑ La revalorisation de 1 point du taux de cotisation CNRACL entraînant une progression des charges de 103 000€
- ❑ L'évolution de la prime d'assurance et des coûts annexes (visite médicales périodiques et exceptionnelles, expertises, GIPA...) pour 150 000€,
- ❑ L'intégration sur année pleine des recrutements sur emplois permanents réalisés en cours d'année 2023 qui associés aux recrutements sur 2024 constitueront une dépense de 160 000 euros,
- ❑ Une enveloppe dédiée à la valorisation des agents (+260 000€)



## DOB 2024 – budget principal – chapitre 012

### Une évolution du profil statutaire des agents



*Pour les titulaires :* les charges évolueront de 5,2% par rapport à l'exercice 2023



## DOB 2024 – budget principal – chapitre 012

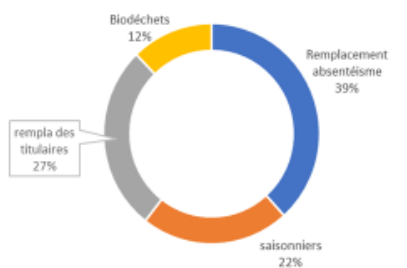
### Une évolution du profil statutaire des agents

*Pour les personnels contractuels :*



2024 : Absorption des heures, remplacement des personnels titulaires en retraite... ➔ Un recours exceptionnel aux contractuels sur l'année

2025 : Un retour à la normale



Sur 2024 : Evolution des charges des personnels contractuels de 700 000€

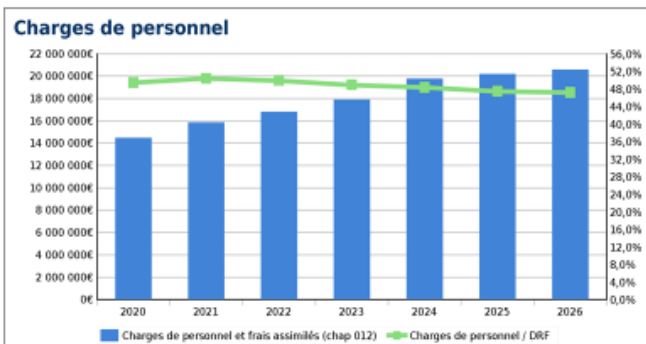




## DOB 2024 – budget principal – chapitre 012

### Les indicateurs d'évolution de la ressource humaine

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Part du O12 dans les DF	49,38 %	50,36 %	49,9 %	48,91 %	48,32 %	47,43 %	47,14 %
Montant	14 463 888	15 832 107	16 799 467	17 890 000	19 783 000	20 178 660	20 582 233



Le poids de la masse salariale diminue au fil des années.

**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## DOB 24 – budget principal – l'investissement

### Les recettes réelles

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	227 243	-66 142	758 988	2 372 200	1 864 071	3 165 996	3 838 762
FCTVA (b)	1 299 575	629 860	968 253	680 617	400 000	720 073	1 425 678
Autres recettes (c)	74 346	60 695	15 748	6 915	3 402	482	0
Produit de cessions (d)	26 929	3 587	42 554	80 682	35 000	35 000	35 000
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	<b>1 628 093</b>	<b>628 000</b>	<b>1 785 543</b>	<b>3 140 413</b>	<b>2 302 473</b>	<b>3 921 552</b>	<b>5 299 440</b>
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	154 284	144 278	236 147	460 581	589 352	395 300	295 300
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	4 000 000	4 000 000	0	800 000	2 890 000	3 000 000	1 300 000
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	<b>5 782 377</b>	<b>4 772 279</b>	<b>2 021 690</b>	<b>4 400 994</b>	<b>5 781 825</b>	<b>7 316 852</b>	<b>6 894 740</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-239 572</b>	<b>1 383 902</b>	<b>1 444 157</b>	<b>-967 217</b>	<b>-2 909 217</b>	<b>-607 448</b>	<b>-90 560</b>

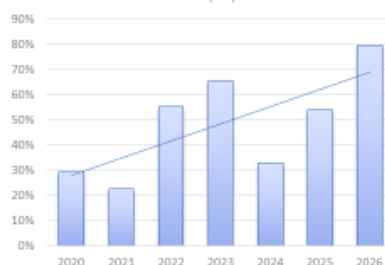
**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## DOB 24 – budget principal – l'investissement

### Les recettes réelles - éléments de synthèse

- ❖ Résultat du travail de fond important mené par le SITCOM dans la recherche de soutiens financiers, la part des subventions dans le financement des équipements du SITCOM est passée de 3% en 2020 à 9% en 2023
- ❖ Reconstitution de l'épargne nette (épargne disponible après déduction des annuités d'emprunt) en constitue le principal levier.
- ❖ Evolution significative de la part des ressources propres dans le financement des dépenses d'équipement.
- ❖ La reconstitution de l'épargne nette permet un recours à l'emprunt analysé de façon plus fine et en corrélation avec les dépenses engagées sur chaque exercice

Part dépenses d'équipement financée par les recettes propres



**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## DOB 24 – budget principal – l’investissement

### Les dépenses réelles

- o Le remboursement du capital de l'emprunt: Une réduction de l'annuité totale jusqu'en 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital en euro	4 272 815	4 196 611	3 191 120	3 029 090	2 907 385	3 009 724	3 171 815

- o Les dépenses d'équipement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Total	6 083 296	3 150 500	3 577 531	5 368 211	8 691 040	7 924 300	6 985 300	41 780 178

- Rappel : Le PPI totalement retravaillé lors du DOB 2023 et de nombreuses opérations reportées : -  
 Réaménagement du quai de transfert de St Paul les Dax décalée à 2026 (1,8 million €),  
 - Achat ensacheuse décalée à 2025,  
 - Report du programme de renouvellement des bennes sur 2024 (2,3 millions €)

#### Opérations 2024 :

- Achat et travaux de voirie pour le crible (plateforme) : 1,12 million €
- Poursuite investissements sur biodéchets : 660 000€
- Achats matériels de collecte : 1,5 million €
- Investissement informatique : 300 000€.



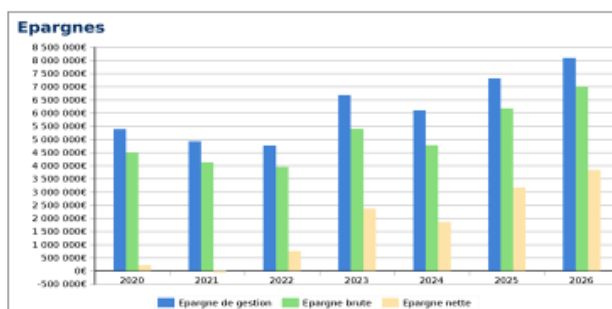
## DOB 24 – budget principal – les ratios

### Les épargnes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	4 500 058	4 130 469	3 950 107	5 401 289	4 771 456	6 175 720	7 010 577
Taux d'épargne brute	13.32%	11.61%	10.5%	12.87%	10.44%	12.67%	13.83%
Epargne nette	227 243	-66 142	758 988	2 372 200	1 864 071	3 165 996	3 838 762



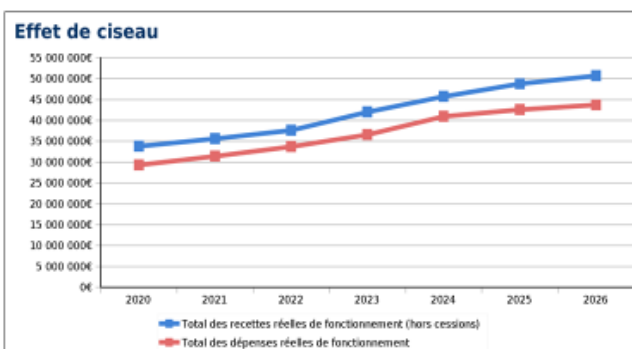
La trajectoire financière 2022  
 Taux épargne brute : 12%



## DOB 24 – budget principal – les ratios

### Fonds de roulement et résultats prévisionnels

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	6 325 991	6 086 419	7 088 071	8 532 229	7 565 012	4 655 795	4 048 347
Résultat de l'exercice	-239 572	1 383 902	1 444 157	-967 217	-2 909 217	-607 448	-90 560
Fonds de roulement en fin d'exercice	6 086 419	7 470 321	8 532 229	7 565 012	4 655 795	4 048 347	3 957 787



La trajectoire financière 2022  
 Fonds de roulement à 5 millions €



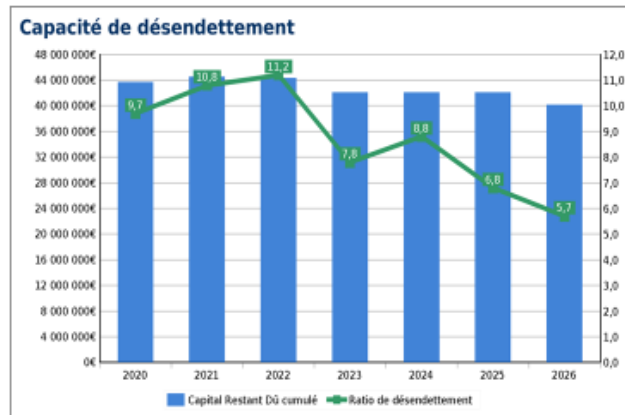
## DOB 24 – budget principal – les ratios

### L'endettement



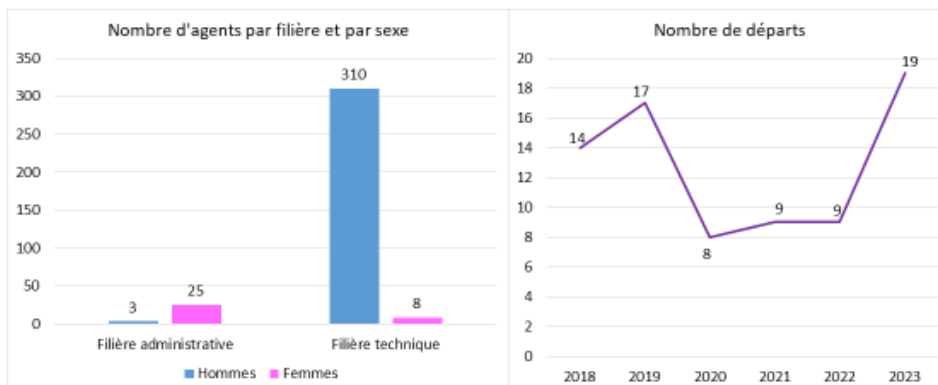
La trajectoire financière 2022

Réduction de l'encours de la dette  
Ratio de désendettement inf. à 12 ans



**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## DOB 24 – Les données RH



**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

### DEBAT

Alain CAUNEGRE remercie Alain PERRET pour cette présentation claire et concise et ouvre le débat.

En ce qui concerne le budget UVE, à Caroline JAY qui demande si la recette de 380 000 € attendue correspond à un versement de FCTVA, Maïté CLOUET répond par la négative. Elle précise que ce montant correspond à un remboursement de TVA dans le cadre de l'optimisation fiscale réalisée par le Cabinet LEYTON qui accompagne le Sitcom sur ces questions, dans l'objectif de réduire les charges fiscales de la collectivité.

Jean-Marc LARRE fait part de sa satisfaction à la découverte de ce projet de budget. Malgré une conjoncture difficile, il ne constate aucune dépense aléatoire ou excessive et note un report de certains investissements à 2025 dans un objectif réel de maîtrise des dépenses. Il ajoute être également rassuré de constater que le taux de désendettement s'améliore.

Hervé DARRIGADE pense au contraire qu'il ne faut pas se réjouir trop vite ni se satisfaire de ce taux de désendettement qui est encore trop élevé. Selon lui, cette dette freine les investissements et n'est pas bonne pour l'avenir du Sitcom qui à terme ne pourra plus emprunter.

*Il constate également que les charges de personnel augmentent et pèsent sur le budget de fonctionnement du Syndicat avec pour conséquence directe une nouvelle augmentation des contributions des EPCI adhérents, et inéluctablement de la TEOM pour le contribuable.*

*Alain CAUNEGRE ne partage pas cette analyse. Il rappelle que le Sitcom n'a jamais cessé d'investir, et que si certaines opérations ont été décalées, ce n'est pas le cas de toutes. Le Sitcom a poursuivi ses investissements en matière de matériel de collecte et de traitement notamment.*

*Il tient également à préciser que le fonds de roulement s'améliore et que le ratio de désendettement est aujourd'hui inférieur à 12 ans. Ces résultats sont encourageants et montrent que le Sitcom est sur la bonne pente. Il démontre pour les trois budgets que, malgré la crise énergétique, l'inflation galopante et l'ensemble des facteurs exogènes sur lesquels le Sitcom n'a pas de prise (baisse des coûts de reprise des matériaux, augmentation de la TGAP, ...), l'effort de maîtrise des coûts est palpable sur les trois budgets. In fine, pour boucler le budget primitif, l'augmentation des participations des EPCI adhérents sera de 6,8% en 2024 contre les 9 % prévus par la prospective financière de 2020.*

*Hervé DARRIGADE insiste sur le fait que si le Sitcom n'optimise pas davantage ses coûts de fonctionnement, la situation financière ne pourra pas s'améliorer de manière pérenne.*

*Alain CAUNEGRE rétorque que les services travaillent en continu à l'optimisation des coûts de fonctionnement et que le budget 2024 qui vient d'être présenté en est la preuve.*

*Monsieur le Président conclue en relevant que sur ce sujet subsiste un désaccord important avec Hervé DARRIGADE dans l'analyse de la situation et de la feuille de route que s'est imposée le Sitcom.*

*A la question de Jean-Claude DAULOUEDE qui souhaite savoir si le Sitcom possède beaucoup d'emprunts à risque, Alain CAUNEGRE répond qu'il n'en a aucun.*

*Jean-Claude DAULOUEDE poursuit en indiquant que force est de constater une nette amélioration de la situation financière du Sitcom. Les coûts de fonctionnement sont maîtrisés et l'encours de la dette se réduit. Même si le résultat de l'exercice 2023 n'est pas bon et que l'épargne brute peut être améliorée, compte-tenu du contexte économique général (crises, inflation...), on peut considérer que la trajectoire est bonne et sera meilleure encore en 2025 et 2026. Il faut donc se satisfaire des efforts réalisés et poursuivre en ce sens.*

*Jean-Marc LARRE ajoute que la croissance démographique se poursuit sur le territoire du Sitcom, générant une augmentation de la production de déchets qui induit de fait une augmentation des coûts de collecte et de traitement. Il suggère de poursuivre plus que jamais la sensibilisation et l'éducation des plus jeunes notamment afin de faire baisser le tonnage d'ordures ménagères et encourager le tri.*

*Alain CAUNEGRE confirme que la population augmente de 2% par an en moyenne sur la côte sud des Landes et que si l'on y ajoute les 4% d'inflation, on arrive à une augmentation totale des coûts de 6%, ce qui correspond l'augmentation des participations des EPCI adhérents proposée pour 2024.*

*A Jean-Claude DAULOUEDE qui demande comment le Sitcom se situe par rapport aux autres syndicats de collecte en matière d'augmentations, Alain CAUNEGRE répond qu'il est dans la moyenne. Régis DUBUS ajoute que le Sitcom est même plutôt très bien puisqu'il rappelle que le Sietom de Chalosse a augmenté les contributions de ses adhérents de 30 % en 2023.*

*Et Alain CAUNEGRE d'ajouter qu'au-delà du financement du service, les structures voisines sont dans une situation générale moins bonne que le Sitcom en raison de l'incertitude de leurs exutoires à très court terme. Il se félicite une nouvelle fois, à ce sujet, du judicieux choix de la valorisation énergétique fait par les élus de l'époque.*

*Jean LAVIELLE qui reconnaît une inévitable augmentation des coûts au vu de l'ensemble des éléments évoqués ci-avant, alerte sur le fait que la situation financière du Sitcom reste fragile si l'on s'en réfère au ratio de désendettement et à l'épargne brute. Aussi, il faut espérer qu'il n'arrive aucun pépin sans quoi le Sitcom n'aurait pas les ressources pour faire face.*

*Alain CAUNEGRE confirme que malgré cette amélioration, il faut effectivement poursuivre l'optimisation des coûts. Il évoque deux leviers pour y parvenir : d'abord, un important stock d'heures réalisées par les agents à récupérer ; à cet effet un grand nombre de contractuels seront embauchés en 2024 et un retour à la normale est prévu en 2025. Ensuite, à moyen terme, la modernisation de la collecte avec le passage de la collecte traditionnelle à la collecte en grue réduisant les équipes de trois à un agent. Ces deux pistes seront des sources d'économie importantes.*

*Le seul point de vigilance concerne la taxe carbone qui pourrait être appliquée à partir de 2030 aux unités de valorisation énergétique, qui en sont exonérées jusque-là, générant le cas échéant une dépense supplémentaire de 3 à 4 millions d'euros par an pour le Sitcom.*

*Pour corroborer les propos de ses collègues de la CAGD, Martine ERIDIA informe l'assemblée que la gouvernance du Grand Dax s'inquiète de la situation financière du Sitcom et précisément de l'emballlement des charges de personnel et de l'augmentation des coûts de fonctionnement en général. Ce que confirme Hervé DARRIGADE qui insiste sur le fait que les coûts ont beaucoup augmenté en très peu de temps et qu'il est nécessaire de le signaler. Il fait part de la baisse des coûts de collecte au Grand Dax suite au changement de mode de collecte et encourage le Sitcom à s'engager plus rapidement dans cette voie. Il craint que les usagers qui ne voient jamais baisser les coûts de gestion des déchets soient écoeurés et se détournent du tri. La baisse de la fiscalité est selon lui un message fort pour encourager les usagers à trier.*

*Alain CAUNEGRE précise que ce ne sont pas les coûts de collecte qui augmentent mais ceux liés au traitement et précise que la transition écologique au sens large coûte cher. Il ajoute que les optimisations de la collecte évoquées par Hervé DARRIGADE au Grand Dax (passage du porte-à-porte à des points de regroupement) ont pour la plupart été réalisées au Sitcom il y a de nombreuses années.*

*En outre, Régis DUBUS suggère aux élus du Grand Dax de partager leurs pistes et moyens d'actions permettant de générer des économies.*

*En ce qui concerne le financement de la gestion des déchets, Jean-Claude DAULOUEDE précise aussi que c'est un choix politique revenant à chaque EPCI de faire peser ces coûts sur le budget principal ou sur la TEOM.*

*Jean-François MONET voit une autre piste d'économie à savoir la lutte contre l'absentéisme qui affiche un taux de 17% au Sitcom. Aussi, il souhaite savoir comment le Sitcom se situe vis-à-vis des structures équivalentes.*

*Alain CAUNEGRE répond qu'il se situe dans la moyenne et que même s'il est toujours élevé, ce taux a baissé de 4 points en quelques années. Thomas VACHEY intervient pour préciser que cet absentéisme est principalement dû à la maladie ordinaire. Il était descendu à 12% et a fortement ré-évolué depuis le Covid en 2020. Face à cette recrudescence, le Sitcom a mis en place des moyens de prévention avec notamment la création d'une cellule Vigisanté, la première dans le département, qui permet de détecter les signaux faibles chez certains agents pour pouvoir trouver des solutions avant l'éventuel arrêt maladie. C'est un travail de longue haleine qui à moyen terme portera ses fruits.*

*En ce qui concerne la renégociation des emprunts, Caroline JAY souhaite savoir si leur durée a été allongée, ce à quoi Maité CLOUET répond que non. Elle précise que les emprunts à taux variables ont été basculés en taux fixes.*

*Thomas VACHEY tient à rassurer l'assemblée en précisant que du fait de la taille de son territoire et de ses équipements (l'UVE notamment) la situation financière du Sitcom n'est pas une source d'inquiétude pour les organismes bancaires.*

*A Jean-Claude DAULOUEDE qui demande si le Sitcom connaît des problèmes d'assurance, Monsieur le Président répond par la positive en précisant que le Syndicat n'est plus assuré pour l'UVE et provisionne à cet effet 500 000 € par an.*

*Alain CAUNEGRE remercie l'ensemble des intervenants pour l'intérêt suscité par ce DOB et la richesse des échanges.*

Le Comité syndical :

**PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le débat

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires

**VOTE** à l'unanimité la tenue de ce débat.

## **2- Mise à jour du Règlement de la redevance spéciale**



## TRAVAIL MENE SUITE DECISION DU COMITE SYNDICAL



21/09/23: Le Comité syndical valide à l'unanimité les évolutions du règlement intérieur de la redevance  
Septembre 23 : Facturation pour les codes APE existants dans la grille



Octobre 23 : Préparation des nouvelles bases (intégration des nouveaux codes APE) Structuration de l'équipe et des équipements

Novembre 23 :

- ❖ Première relance sur les factures émises en septembre 23
- ❖ Préparation des courriers individuels pour informer les professionnels des évolutions à venir et commencer le travail d'analyse des exonérations potentielles

14 novembre 23 : Envoi des 20 000 courriers



## TRAVAIL MENE SUITE DECISION DU COMITE SYNDICAL



25 novembre 2023 : 1<sup>ers</sup> retours (téléphoniques, physiques et mails)

Au fil de l'eau : analyse des demandes particulières par le service. Pas de réponse définitive apportée dans l'immédiat. Attente de la décision des élus avant envoi des réponses et facturations



En attente :  
4 328 mails  
427 courriers  
68 paiements



Février 2024 : envoi des réponses  
Février 2024 : envoi des factures pour 23/24  
Septembre 2024 : envoi des factures pour période 2024/2025



## DES REACTIONS NEGATIVES SUR LE TERRITOIRE



Au-delà des réponses reçues de la part des entreprises concernées, les évolutions apportées au règlement de redevance ont généré des incompréhensions et des crispations qui ont impacté l'image du Sitcom



De nombreux élus qui n'ont pas été bien informés et/ou ne partagent pas les décisions prises



Une mobilisation sur les réseaux sociaux, la constitution de collectifs sur le sujet de la redevance



Des sollicitations « officielles » de la part d'instances représentatives (FFB, CAPEB, sylviculteurs, Gites...)



## ANALYSE DES RETOURS ET SITUATIONS SPECIFIQUES



### Les conditions d'exonération

#### Agriculture

1 373 entreprises pour 185 517 € (1294 en F1)

##### Des cas particuliers :

- Agriculteur retraité avec numéro de SIRET actif
- Agriculteur retraité avec une activité très réduite (ex : maïs pour les poules)

##### Les conditions d'exonération

- Fourniture du contrat de collecte des déchets spéciaux et des DMA
- Exonération possible sur présentation du certificat d'arrêt d'activité de la MSA (Siret actif) ou chiffre d'affaires à 0€



#### Point d'information sur le sujet des tarifs de Broyats

Instauration de deux tarifs :

- 40€ le FMA
- 20 € la benne 30 m3

Contestation de la part de certains agriculteurs

**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## ANALYSE DES RETOURS ET SITUATIONS SPECIFIQUES



### Les conditions d'exonération

#### Les associations

- Conditions d'exonération déjà prévues au règlement
- Association qui n'existe plus : mail mairie ou élément permettant de justifier de dissolution

#### Sylviculture et exploitation forestière

- Sylviculteur qui ne réalise pas, par ses propres moyens, des travaux forestiers

#### Les holdings

- Si les filiales appelées à la redevance alors la holding est exonérée

#### Les livreurs 79 entreprises - forfait 1 - 9954 €

- Analyse du chiffre d'affaires
- Objectif : Pouvoir exonérer les activités complémentaires (étudiants, retraités...)

#### Les professeurs à domicile (ou non)

- Exonération totale

**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## ANALYSE DES RETOURS ET SITUATIONS SPECIFIQUES



### Les conditions d'exonération

#### Activités de location de terrain et de logements (dont les SCI)

- Condition revenus locatifs : Si revenus = 0 € ou très faibles
- Le bien unique de la SCI est occupé par un des associés au titre de sa résidence principale

APE 6820A et 6820B -

- **8 800 entreprises**
- **1 M€ de recettes**  
(dont + de 600 000€ pour les SCI)

##### Les cas particuliers

- ✓ Location à un membre de la famille **en tant que résidence principale** : contrôle revenus SCI
- ✓ Une SCI loue à un professionnel : pas d'exonération de la SCI
- ✓ Les biens sont hors territoire du SITCOM : si revenus locatifs alors pas d'exonération possible
- ✓ Plusieurs SCI à la même adresse et un même associé : application d'un seul forfait

#### Les Loueurs Meublés Non Professionnels (LMNP)

- Condition revenus locatifs : Si revenus = 0 € ou très faibles

**Sitcom**  
AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

## ANALYSE DES RETOURS ET SITUATIONS SPECIFIQUES

### Les activités non exonérées

#### Les TAXIS

57 entreprises pour un montant de 7182 euros

#### Les entreprises situées au domicile d'un particulier

#### Les exposants sur foire

42 entreprises sur forfait 1 et 2 soit 5940€



*En ce qui concerne la confirmation de l'existence ou non d'une association sur le périmètre de la commune, Jean LAVIELLE tient à préciser que la mairie ne connaît pas toutes les associations car certaines sont domiciliées à une adresse privée. Ainsi, la vérification par la mairie peut s'avérer, dans certains cas, infructueuse.*

*Maïté CLOUET rétorque que pour la plupart d'entre elles la maire sera en capacité de rédiger l'attestation requise, de même pour les agriculteurs dont le numéro Siret serait toujours actif alors qu'ils ont cessé leur activité.*

*Luc de Monsabert se réjouit de ce système qui va permettre à des agriculteurs ou agricultrices âgés de se tourner vers la mairie plutôt que se lancer seuls dans des démarches complexes.*

*A Jean-Claude DAULOUEDE qui souhaite savoir à combien s'élèvera la perte de recettes liée à ces modifications, Maïté CLOUET répond qu'il est impossible de le savoir à ce jour car on ne connaît pas la part de ces nouvelles exonérations sur les 1,7 millions de recettes supplémentaires attendues. Thomas VACHEY ajoute que la baisse des recettes sera à la marge, l'objectif de ces modifications étant d'analyser et de solutionner les demandes spécifiques pour pouvoir apporter des réponses aux professionnels.*

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VALIDE** le règlement de la redevance spéciale présenté en annexe de la présente délibération.

**DIT** que les grilles d'application des forfaits sont inchangées

## RESSOURCES HUMAINES

### 3- Adoption du règlement intérieur du personnel du SITCOM Côte Sud des Landes

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, rappelle :

Le règlement intérieur du personnel est un document qui s'applique à tous les agents du SITCOM, quels que soient leur statut et leur lieu de travail.

Jusqu'alors, le SITCOM disposait d'un document source réalisé en 2009. Face aux évolutions passées et à venir du syndicat (services rendus à l'usager, taille de la structure, contraintes règlementaires et statutaires...), la démarche de rénovation du règlement intérieur a été lancée, sous l'impulsion de la Direction générale, dès la fin de l'année 2022.

Aussi, la nouvelle mouture du règlement intérieur vise à informer les personnels de leurs droits, notamment en matière de congés, de télétravail, de formation... mais également de leurs obligations, leurs responsabilités et les consignes de sécurité. Mais au-delà de tout cela, il organise la vie et les conditions de travail au sein du syndicat. Par l'application de règles écrites et connues de tous, il permet l'optimisation du fonctionnement des services dans le respect des textes.

Le présent règlement ayant fait l'objet d'une approbation à l'unanimité des membres du Comité syndical territorial, il devra être diffusé à tous les agents.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la fonction publique

Vu l'avis favorable unanime du Comité social territorial en date du 5 décembre 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Comité syndical :

- Approuve le règlement intérieur et ses annexes tels que présentés en annexe de la présente délibération
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

#### **4- Délibération portant création d'emplois permanents**

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, expose au Comité Syndical que pour assurer la continuité de fonctionnement du service supports opérationnels (service collectes) et du service Santé-Sécurité-Environnement, il convient de prévoir le recrutement de deux agents.

Il convient donc de prévoir la création de deux emplois permanents à temps complet sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

**VU** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

**VU** le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-8 2° qui prévoit que des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Considérant** que les besoins des services,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Le Comité syndical, décide :**

- De créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, 2 emplois permanents à temps complet sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) en qualité de :
  - o Responsable des services supports opérationnels
  - o Technicien Santé Sécurité Environnement
- Que ces emplois seront inscrits au tableau des effectifs du SITCOM Côte Sud des Landes,
- Que le niveau minimum requis pour postuler est le suivant : de formation supérieure ou/et d'une expérience confirmée,

- Qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2°, du code général de la fonction publique. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans (renouvelable dans la limite totale de 6 ans)
- Que l'agent contractuel recruté sur le service supports opérationnels sera rémunéré par référence à l'indice majoré minimum 400 et l'indice majoré maximum 550
- Que l'agent contractuel recruté sur le service Santé Sécurité Environnement sera rémunéré sur la base d'un indice situé entre le 1<sup>er</sup> et le 9<sup>ème</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Que le recrutement de l'agent contractuel ne sera prononcé qu'à l'issue de la procédure de recrutement telle que définie dans le décret du 19 décembre 2019 susvisé,
- Que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- Que Monsieur le Président est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

*Maïté CLOUET précise qu'il s'agit de prolonger le contrat à durée déterminée de deux agents déjà en poste.*

## **5- Convention avec la CAGD pour le reversement de la part des soutiens à la communication de l'éco-organisme CITEO sur le tri des emballages**

Monsieur le Président expose :

La Communauté d'agglomération du Grand Dax (CAGD), adhérente au SITCOM pour la compétence de traitement des déchets, a conservé sur son territoire la compétence de collecte, qui comprend la collecte sélective des emballages ménagers. Dans le cadre du protocole d'accord visé par le Sous-Préfet de Dax en date du 14 janvier 2004 sur le partage des compétences entre les deux structures, et intégrant les opérations de transport dans la compétence traitement du SITCOM, l'évacuation des emballages de la CAGD est effectuée par le SITCOM.

A effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SITCOM a conclu avec la Société CITEO un « contrat pour l'action et la performance - Barème F » qui prévoit un soutien financier à l'action de sensibilisation auprès des citoyens. D'ailleurs, ce contrat à la demande de CITEO a été prolongé d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

La CAGD intégrant dans ses propres actions de communication celles relatives à la collecte sélective, elle peut bénéficier du soutien financier à la communication sur le tri des emballages.

Pour cela, le SITCOM verse à la CAGD la part de soutien correspondant à ses actions de communication sur la collecte sélective, dans les conditions semblables à celles du contrat CITEO.

Dans le barème F, le soutien est corrélé aux actions de communication engagées et au nombre d'ambassadeurs en activité.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer avec la CAGD la convention pour le reversement à la CAGD de la part des soutiens à la communication, versés par CITEO.

## **INFORMATIONS DIVERSES**





## Collecte – Rep PMCB



Premier contact avec l'éco-organisme VALOBAT le 18 décembre 2023

Réalisation de simulations financières selon les configurations qui seront choisies par le Sitcom (points de reprise - points de maillage) pour nos déchetteries

Soutiens annoncés entre 1,1 et 1,3M€/an (pour environ 65 000 tonnes/an de déchets associés à la Rep)

Enjeu majeur : « *gratuité* » annoncée de la gestion des déchets pour les professionnels et impact sur notre Redevance Spéciale forfaitaire

Nouvelle rencontre à engager avec les organisations professionnelles (FFB, CAPEB, CCI, CMA...)



## TRAITEMENT

Point d'information : bilan d'exploitation de l'UVE et de la Plateforme sur 2023

## Traitement – Bilans 2023

### UVE

90 598 t en 2023 (89 592t en 2022)

22 710 t de mâchefers (22 124 t en 2022)

3 931 t de REFIOM (4 067 t en 2022)

Disponibilité 91,5% (88,0% zen 2022)

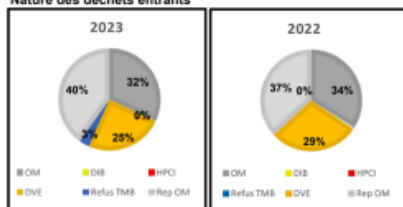


**Taux de disponibilité**  
87,8% (85,7% en 2022)

**Production**  
47,4 GWh (49,6 GWh en 2022)

**Recettes**  
3 668 000 € en 2023  
(3 547 069 en 2022)

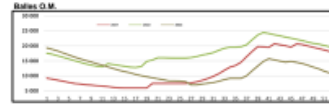
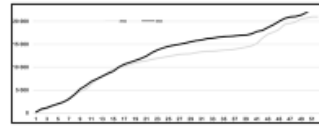
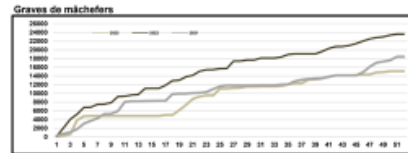
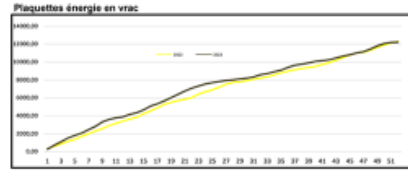
Nature des déchets entrants



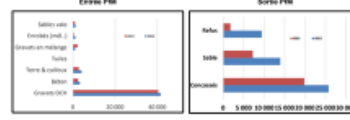
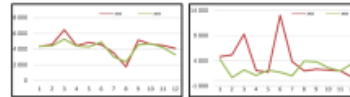
# Traitement – Bilans 2023

## Plateforme

171 339 t entrantes (177 628 t en 2022)



### Valorisation des inertes



	2022	2023
Taux de refus	16%	4%
Gravats DCH/autres inertes	79%	81%



Démarche de certification ISO 14 001 (management de l'environnement) Plateforme multimatériaux :

# Traitement – Démarche certification ISO 14001

**La démarche environnementale du Sitcom**

La norme ISO 14001 ou système de management de l'environnement permet au Sitcom :

- d'évaluer l'impact de ses activités vis-à-vis de l'environnement
- de démontrer son engagement pour maîtriser cet impact
- d'améliorer sa performance environnementale
- de démontrer sa conformité réglementaire.

**Les impacts environnementaux de la pfm**

**En situation normale d'activité**

- consommation de carburants fossiles (GNR) consommation d'eau, rejets atmosphériques, bruit, odeur, effets sur la faune et la flore

**En situation accidentelle**

- risque incendie, pollution des eaux et du sol, pollution atmosphérique, déchets réceptionnés ou produits valorisés non-conformes

Sitcom



# Traitement – Démarche certification ISO 14001

**Les objectifs environnementaux du Sitcom**

Définis dans la politique environnementale du 16/03/2023

1. DEVELOPPER les compétences des agents pour une meilleure maîtrise environnementale du site
2. AMELIORER la maîtrise de nos situations d'urgence, dont le risque incendie
3. DIMINUER nos consommations (GNR, eau, électricité...)
4. RENFORCER notre conformité à la réglementation

**Les actions environnementales 2023**

- Actions planifiées :
  - Maîtrise du risque incendie : plan des zones à risque, règles de stockage, formation à l'attaque du feu
  - Formations aux consignes d'intervention et exercices de situation d'urgence (dérèglement accidenté, incendie...)
  - Formations à l'éco-conduite
  - Actions pour renforcer notre conformité à la réglementation environnementale :
    - mise en place de la GMAO pour le suivi des entretiens et vérifications périodiques,
    - identification des produits,
    - signalétique ATEX à mettre en place pour les locaux Déchets spéciaux
  - Entretien régulier du site et des installations

A noter : Audit Mars 23 et 16 mai pour évaluer la mise en place de notre démarche environnementale.



Audit blanc en mai 2023

Audit blanc en mars 2024

Audit de certification mai 2024



Alain CAUNEGRE précise que la norme ISO 14001, qui ne concerne pour le moment que la plateforme, sera engagée ensuite sur l'UVE.

## ECONOMIE CIRCULAIRE

Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers une Economie Circulaire : point d'information sur l'action « Défi Sobriété heureuse », en partenariat avec la commune de Soustons

### Economie Circulaire – Défi Sobriété Heureuse



SITUATION 1 - LE CADRE D'UN PROJET LOCAL, FORMES D'ENTRAIDEMENT AU TERRITOIRE	
<b>ACTIVITE 4</b>	<b>ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LA MISE EN PLACE D'AXIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE</b>
<b>OBJECTIF</b>	Accompagner les collectivités locales à mettre en œuvre des actions concrètes de transition écologique et de sobriété.
<b>ACTEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités locales</li> <li>• Associations</li> <li>• Citoyens</li> <li>• Experts</li> </ul>
<b>PROFILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniciens</li> <li>• Politiciens</li> <li>• Citoyens</li> <li>• Experts</li> </ul>
<b>PERIODE DE L'ACTION</b>	2024 - 2026

SITUATION 2 - LE SYSTEME D'INDICATEURS, ACTEURS ET LES COLLECTIVITES PARTENAIRES	
<b>ACTIVITE 14</b>	<b>FAIMER UN DEFI CITOYEN POUR PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ</b>
<b>OBJECTIF</b>	Impliquer les citoyens dans des actions de sobriété et de consommation responsable.
<b>ACTEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités locales</li> <li>• Associations</li> <li>• Citoyens</li> <li>• Experts</li> </ul>
<b>PROFILS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniciens</li> <li>• Politiciens</li> <li>• Citoyens</li> <li>• Experts</li> </ul>
<b>PERIODE DE L'ACTION</b>	2024 - 2026



### Economie Circulaire – Défi Sobriété Heureuse



De mars à juin 2024



VILLE DE SOUSTONS



6 rencontres



Des défis à faire à la maison



20 foyers



- 1) Inciter les participants à adopter des comportements plus sobres
- 2) Initier des projets citoyens d'économie circulaire
- 3) Sensibiliser à la sobriété au-delà du groupe de participants



Des thématiques variées : Détox digitale, Fresque du Climat, Alimentation Durable (visite épicerie participative, cours de cuisine), Déconsommation (atelier d'initiation à la réparation), Nature & Slow tourisme (atelier d'initiation à la permaculture), Fresque des nouveaux récits

### AU-DELA DU TERRITOIRE

Point d'information Etudes juridiques et techniques sur les capacités de traitement à venir sur le bassin lando-basque

## Au-delà du territoire – Avenir de la gestion des déchets sur le territoire lando-basque

Deux études en cours :



- **Etude juridique** sur les modes de collaboration entre collectivités
  - Cabinet Pierre PINTAT
  - Premières pistes de collaborations amorcées



- **Etude technique** sur les solutions pertinentes (extension UVE de Bénesse-Maremne ou de Pontenx-les-Forges)
  - Bureau d'études ELCIMAÏ
  - Première réunion et visites de sites le 8 février

*Monsieur le Président rappelle que cette démarche solidaire avec nos voisins a pour objectif de définir les solutions de traitement à l'échelle du territoire lando-basque pour les années à venir. Plus concrètement, deux scénarios sont à l'étude, l'extension de l'usine d'incinération de Pontenx ou l'extension de l'UVE de Bénesse. En fonction du projet retenu, il restera à déterminer le montage juridique et financier pour le co-financement du projet.*



## Calendrier des réunions 2024

Adressé par courriel le 21/12/23.

<b>Bureau</b>	Mercredi 6 mars 2024 à 18h00 Lundi 11 mars 2024 à 18h00
<b>Comité syndical</b>	Jeudi 21 mars 2024 à 18h00
<b>Bureau</b>	Lundi 3 juin 2024 à 18h00
<b>Comité syndical</b>	Jeudi 13 juin 2024 à 18h00
<b>Bureau</b>	Lundi 16 septembre 2024 à 18h00
<b>Comité syndical</b>	Jeudi 3 octobre 2024 à 18h00
<b>Bureau</b>	Mercredi 27 novembre 2024 à 18h00
<b>Comité syndical</b>	Jeudi 5 décembre 2024 à 18h00

En fin de séance, Alain CAUNEGRE laisse la parole à Christina GAVAZZI, nouvelle responsable de la cellule SSE (Santé, Sécurité, Environnement), qui après une carrière de 25 ans en France, dans le secteur privé, se réjouit d'intégrer une collectivité territoriale. Elle prend note des forts enjeux que représentent la santé et la sécurité au sein du Sitcom et entend intégrer pleinement son poste de travail pour y répondre au mieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Procès-verbal approuvé en séance du Comité syndical du : 21 mars 2024	
Le Président : Alain CAUNEGRE	La Secrétaire de séance : Françoise AGIER

## DECISIONS DU PRESIDENT

Du 07/12/23 au 23/01/24

### **07/12/23 : Modification de la régie de recettes et d'avances du SITCOM Côte sud des Landes - Budget valorisation : suppression du numéraire**

La régie de recettes et d'avances auprès du SITCOM Côte sud des Landes, installée à la plate-forme multimatériaux, route de Capbreton, 40230 BENESSE-MAREMNE, est modifiée comme suit :

A compter du 15/01/2024, les opérations d'encaissements et de paiements en numéraire ne seront plus acceptés.

Ainsi, les recettes seront encaissées uniquement selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires, ou postaux ou assimilés
- carte bancaire

Elles sont perçues contre remise de facture à l'utilisateur.

### **11/12/23 : Cession d'un broyeur Doppstadt AK430 AD-861-DB à W41TP**

Marque, type	Immatriculation	Année d'acquisition	N° Inventaire	Prix unitaire € net de taxes
DOPPSTADT AK430	AD-861-DB	2009	2009/0022-117	15 000,00
				<b>Montant total net de taxes : 15 000,00€</b>

### **13/12/23 : Marché sur appel d'offres ouvert avec le Groupement WTW-GENERALI pour l'Assurance risque statutaire des agents affiliés CNRACL et IRCANTEC (2024-2027)**

Le marché susvisé est conclu sur la base de la masse salariale arrêtée au 31/12/2022, aux conditions ci-après :

Risques couverts	Agents CNRACL
Décès	0,30 %
Accident du travail (sans franchise)	3,24 %
Maladie ordinaire (franchise 120 j)	0,55 %
	Agents IRCANTEC
Tous risques avec franchise 10j fermes en maladie ordinaire	2,12 %

### **13/12/23 : Avenant n° 1 au marché sur appel d'offres ouvert avec le Groupement PILLIOT-GLISE, pour l'assurance de la flotte automobile du SITCOM**

La clause de réexamen (article 4.3 du CCAP) prévoit une renégociation des taux de prime ou cotisation dans le cas d'une évolution significative des sinistres, par avenant au marché

€ TTC

Montant de la cotisation *prévisionnelle* au 01/01/2023 : 222 267

Montant prévisionnel de l'avenant 10 % : 22 226,70

Montant *prévisionnel* de la cotisation 2024\* : 244 493,70

\*hors évolution de l'indice SRA

**14/12/23 : Transfert de dépenses de personnel du budget général au budget UVE de l'exercice 2023**

Le Président décide :

- d'imputer au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget UVE la somme de 1 404 150 € représentant la charge salariale totale du personnel affecté à ce budget
- de créditer du même montant le compte 70841 du budget général du Syndicat.

**02/01/24 : Cession à la société ALTAE d'un terrain situé sur la commune de Bénesse Maremne**

La transaction a pour objet la réalisation d'une opération de promotion immobilière consistant en la construction d'un ensemble immobilier en tout ou partie à usage d'habitation (bâtiments à usage de bureaux, d'activité et showroom, d'une surface de plancher minimum de 10 500 m<sup>2</sup>)

Section	N°	Lieudit	Commune	Surface
AS	148	LESCOUSTERES	BENESSE MAREMNE	01 ha 22 a 75 ca
Montant				<b>38 200 €</b>

**09/01/24 : Cession d'un broyeur Doppstadt AK560 EX-833-FJ sinistré au garage G2L**

Marque, type	Immatriculation	Année d'acquisition	N° Inventaire	Prix unitaire € net de taxes
DOPPSTADT AK560	EX-833-FJ	2018	2018/0046-1801	2 289,00
<b>Montant total</b>				<b>net de taxes : 2 289,00€</b>

**23/01/24 : Cession de benne à la SAS DECONS pour destruction**

Type	Numéro	Prix unitaire € net de taxes
Benne 30 m <sup>3</sup>	410	299,98
<b>Montant total</b>		<b>net de taxes : 299,98€</b>